


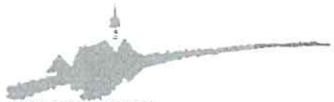
Communauté de communes



Pays de Colombey et du Sud Toullois

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 MARS 2018
DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE**

Proposition de la commission finances et
du bureau communautaire le 05 mars 2018



ANNEXE AU POINT 3

1

Communauté de communes



Pays de Colombey et du Sud Toullois

La loi de finances 2018

ANNEXE AU POINT 3

2



Contexte national

- Maintien de la DGF au niveau de 2017
- Baisse du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
- Taxe d'habitation : la loi de finances réintègre l'exonération de la demi part pour les personnes veuves
- Le montant du FPIC fixé à 1 milliard d'euros en 2018 (si effort fiscal > 1) - Garantie à 85 % sur le montant 2017 si l'effort fiscal est trop faible.
- La revalorisation de 1,24 % des valeurs locatives.



Contexte national

- La réforme de la taxe d'habitation : exonération de 80 % des contribuables du paiement de la taxe d'habitation (progressivement en trois années). L'Etat s'est engagé à compenser. Pour les EPHAD : dégrèvement de la taxe d'habitation pour les pensionnaires.
- La CFE : exonération de la CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaire n'excède pas 5 000 €/an et compensation par l'Etat
- Augmentation de la CSG, diminution du point de l'assurance maladie et mise en place d'une indemnité compensatrice, suppression de la contribution de solidarité, augmentation des cotisations retraite CNRACL pour les fonctionnaires


Communauté de Communes
Pays de Combray et du Sud Vesvre



Situation financière de la communauté de communes

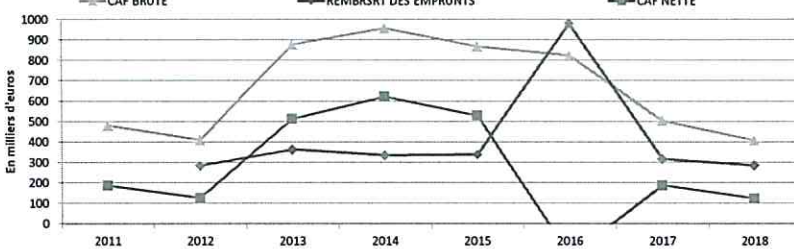
ANNEXE AU POINT 3 5

Communauté de Communes
Pays de Combray et du Sud Vesvre



La capacité d'autofinancement

—▲— CAF BRUTE —◆— REMBRST DES EMPRUNTS —■— CAF NETTE

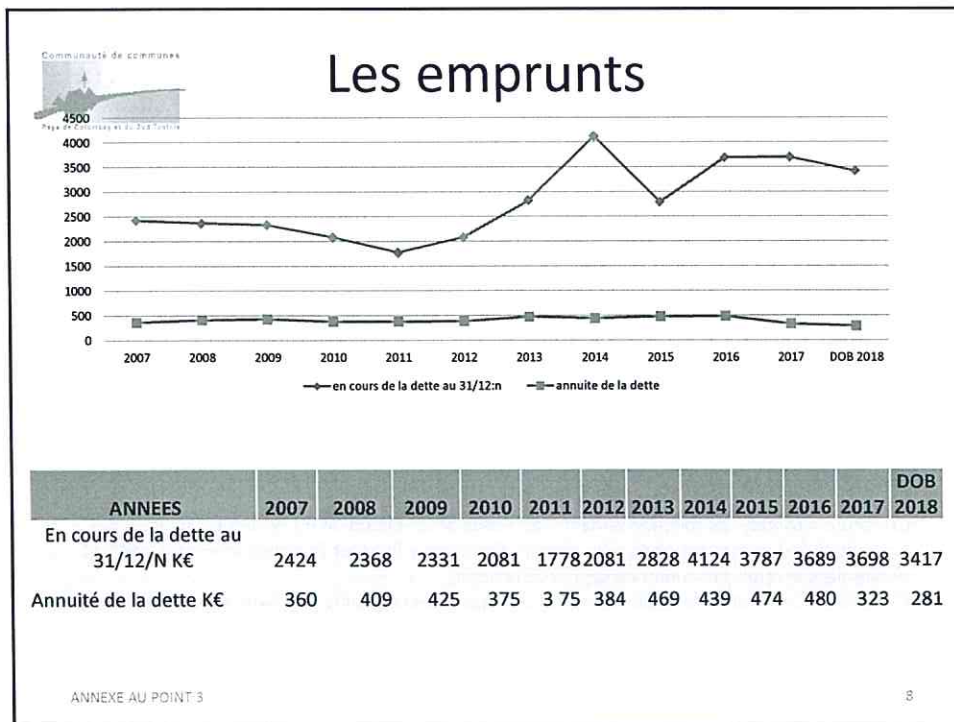
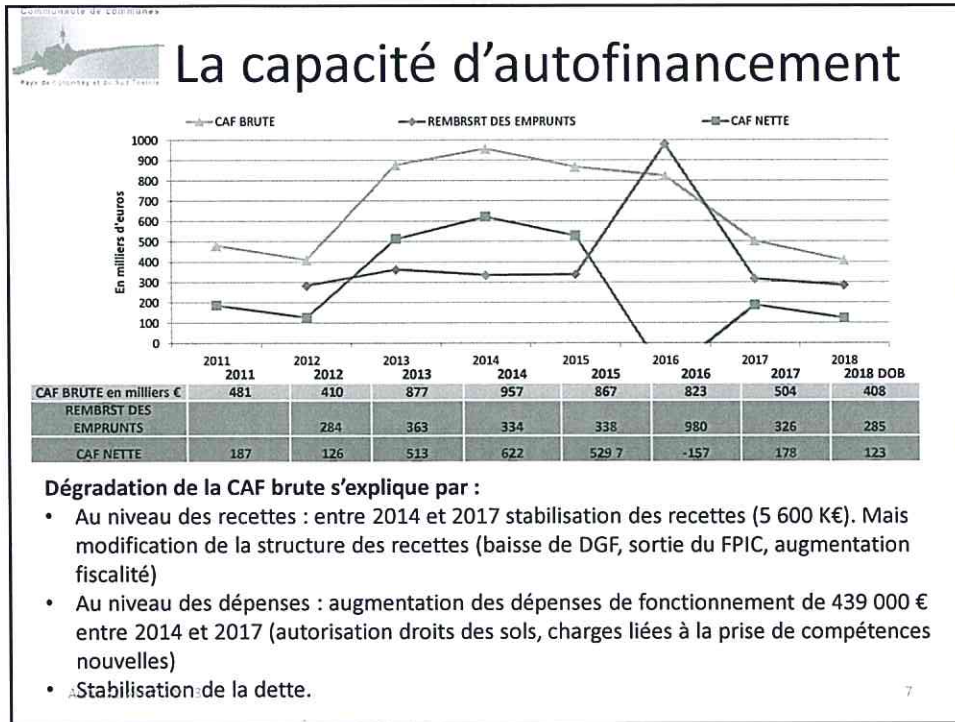


	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 DOB
CAF BRUTE en milliers €	481	410	877	957	867	823	504	408
REMBRST DES EMPRUNTS		284	363	334	338	980	326	285
CAF NETTE	187	126	513	622	529.7	-157	178	123

CAF brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement (y compris intérêts des emprunts). Soit la part des ressources propres destinées à financer la section investissement (et notamment le remboursement du capital de la dette).

CAF nette = CAF brute - le remboursement du capital des emprunts. La CAF nette 2017 revient positive. Les nouveaux emprunts contractés fin d'année seront remboursés à compter du 1er trim 2018 (pour Maison médicale et EPHAD). Caf nette négative en 2016 principalement car remboursement d'emprunts suite à renégociation de la dette.

ANNEXE AU POINT 3 6



Communauté de communes
Pays de Colmar et du Sud-Trahois

La dette

- **En 2017** : 5 prêts sont arrivés à échéance soit une annuité totale de 120 000 €
- **Nouveaux emprunts contractualisés en 2017:**
 - ✓ Prêt social RSI à taux 0 % : 250 000€ (EPHAD-RSI) soit une annuité de 20 800€
 - ✓ Fin 2017, 2 prêts auprès de la BPALC à 1.2% sur 15 ans : 320 000 € et 150 000 € soit une annuité de 35000 €
- **En cours de la dette au 31 12 2017** : 3 417 K€
- **Capacité de désendettement** : 7 ans

ANNEXE AU POINT 3 9

Communauté de communes
Pays de Colmar et du Sud-Trahois

La stratégie financière

Lors du DOB 2017 et dans le cadre de l'étude financière prospective : **une proposition d'augmentation du produit fiscal de 100 000 € durant 3 ans** avait été mise au débat (1^{ère} année étant l'année 2017).
pour :

- faire progresser l'effort fiscal pour se rapprocher de la moyenne(1),
- faire face aux baisses des dotations de l'Etat et des partenaires,
- maintenir une capacité de désendettement à 6 -7 années,
- atteindre des fonds de roulement à hauteur de 45 jours,
- ne pas dégrader notre CAF annuelle,
- continuer de conduire des projets d'investissement et de développement des services (besoin de financement de 1 300 milliers d'euros d'investissement par an en moyenne jusqu'à 2020)

Le conseil communautaire du 8 mars 2017 a délibéré majoritairement pour enclencher une progression du produit fiscal de 100 000 € en 2017.

ANNEXE AU POINT 3 10



Attributions de compensation et Fonds de concours


En 2017, le conseil communautaire avait approuvé :

- la baisse de l'attribution de compensation de 5% des communes de la communauté de communes qui se caractérisaient par un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 20% au potentiel financier par habitant moyen des communes du territoire. La majorité qualifiée des conseils municipaux s'était prononcée en faveur de cette réduction.
- la création d'un fonds de concours alimenté par l'ex-dotation de solidarité et la baisse de 5% des attributions de compensation.



Les orientations budgétaires 2018

 PROPOSITIONS DE LA COMMISSION FINANCES ET DU BUREAU	
Section de fonctionnement qui s'équilibre à hauteur de 6 650 000 € y compris opérations d'ordre	
Section d'investissement qui s'équilibre à hauteur de 3 111 000 € y compris opérations d'ordre	
ANNEXE AU POINT 3	13

 ORIENTATIONS 2018 - SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	OBSERVATIONS
CHARGES COURANTES	2 217 219 €	Soit 33 % des DF et + 7% par rapport au CA 2017-
LES PRINCIPAUX POSTES :		
LES PRESTATIONS EXTERIEURES (covalom)	1 007 380 €	En attente du bilan définitif de la covalom
REMUNERATIONS DIVERSES	156 377€	Prestations et animations culturelles, musique et théâtre, animations estivales de la base de loisirs, prestations pour l'entretien des cours d'eau, animations pour l'action sociale et emploi. Des prestations nouvelles autour des Espaces Naturels Sensibles et du Plan Climat Energie
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	265 000€	Adhésion au SMGT (103 541 €) , TDLU (102 608€), accès déchetterie (30 000€)
COTISATIONS	103 812 €	(SCOT, CAUE, MDT, PTL, synd assainissement, ADSN Missions locales 54) cotisation nouvelle avec l'EPTB.
ETUDES	209 600 €	
<i>Dont Etude sur les communes non assainies SOLDE</i>	60 000€	Recettes attendues en contrepartie avec l'Agence de l'Eau et le reliquat à verser par les communes concernées
<i>Compétence eau</i>	100 000€	Subventions attendues à hauteur de 30 % par agence de l'eau
<i>Compostage</i>	3 000 €	
<i>Méthanisation</i>	5 000 €	
<i>ADAP</i>	5 000€	
<i>Etude financière et fiscale (solde)</i>	2 000 €	
<i>Etude route touristique</i>	7 000 €	
<i>Economie (conserverie légumes, malterie)</i>	27 600€	Financement LEADER sollicité
		14

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES		
ORIENTATIONS 2018 - SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	OBSERVATIONS
CHARGES DE PERSONNEL	1 288 600 €	Soit 20 % des RF, en augmentation par rapport au CA 2017 de 5% (régime indemnitaire, indemnité compensatrice et MNT)
CHARGES FINANCIÈRES	90 000€	Nouveaux emprunts contractés en fin d'année 2017
AC- DOTATION COMPENSATION	269 000€	
FNGIR	830 000 €	
SUBVENTIONS	291 360 €	Culture et sport : soutiens aux associations , aide à la création artistique, jeunesse, Actions sociales : GIP Grandir et Bien Vieillir (146 500€), ADMR, ADCC, ergothérapeute
FONDS DE CONCOURS	91 400€	PROPOSITION DOUBLEMENT DU FONDS DE CONCOURS
SDIS	234 500 €	Paiement de la cotisation par la CC en lieu et place des communes, en augmentation de 2% (hausse non impactée sur les dotations de compensation)
AUTRES CHARGES	117 000€	(indemnités élus, pertes pour créances irrécouvrables, cotisations patronales des élus)
PROJECTION DOB 2018	6 193 761€	(y compris dépenses imprévues, provisions et charges exceptionnelles)
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT AVEC OP	6 653 761 €	
ORDRE		

ANNEXE AU POINT 3

15

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES						
Les charges de personnel						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (01.03.2018)
CHAP 012	1 145 597	1 196 795	1 258 178	1 247 821	1 218 212	1 288 600
Ratio masse salariale/DRF	24%	26%	26%	21%	22 %	21%
ETP	37.28	37.85	39.11	40	37	36.70
Dont chantier insertion	13	10	11	10	11	11

EVOLUTION DES RATIOS DEPENSES DE PERSONNEL

Année	Ratio
CA 2013	24%
CA 2014	26%
CA 2015	26%
CA 2016	21%
CA 2017	22%
BP 2018	21%

ANNEXE AU POINT 3

16

LES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONCERNANT LES CHARGES DE PERSONNEL

LES PROPOSITIONS DE CREATION DE POSTES

- **CULTURE** : TRANSFORMATION ADJOINT ANIMATION EN ANIMATEUR (suite à la réussite à un concours)
- **EMPLOI et INSERTION** : CREATION POSTE PERMANENT REDACTEUR POUR L'ESPACE EMPLOI A TEMPS COMPLET et SUPPRESSION du poste non permanent
- **TECHNIQUE** : CREATION POSTE PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE (STI communes) et TRANSFORMATION POSTE TECHN PPAL EN INGENIEUR (promotion interne)
- **MOYENS GENERAUX**: POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF DE 24 H à 35H (accueil- et secrétariat) suite à départ en retraite d'un agent ET un poste non permanent à temps non complet pour l'accueil de la pépinière entreprise (secrétariat du pôle social et administratif)

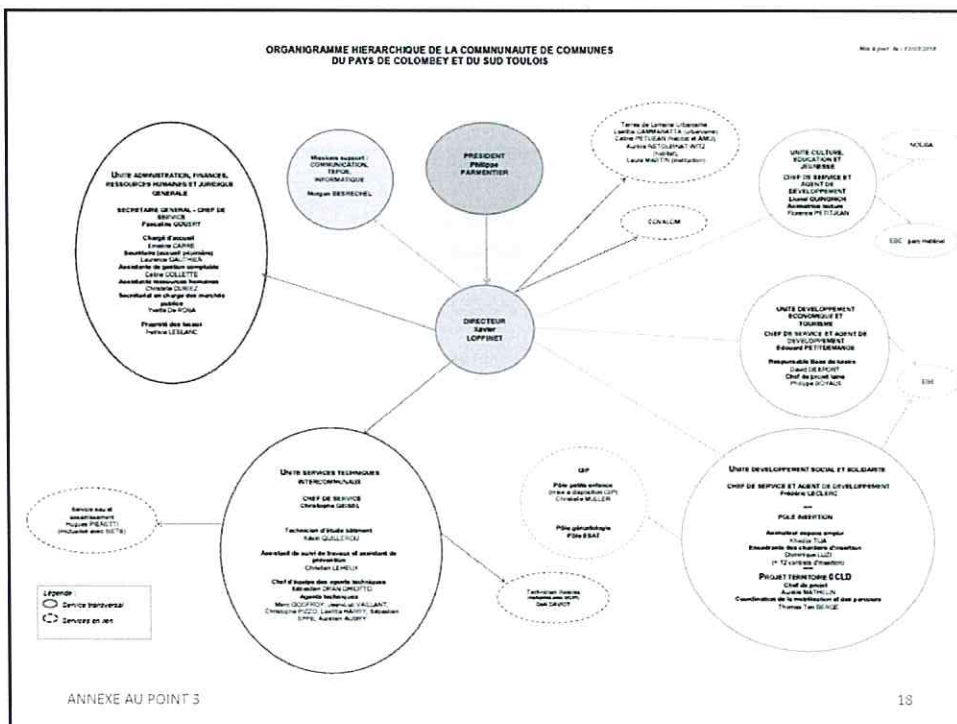
LES REMPLACEMENTS

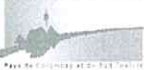
BASE DE LOISIRS: recrutement d'un contractuel suite à la demande de mise en disponibilité de l'agent en charge de la base de loisirs

LE REGIME INDEMNITAIRE: mise en place du RIFSEEP en lieu et place de l'actuel régime indemnitaire (impact estimatif 15 000 €)

LE TRAITEMENT INDICIAIRE : pas d'évolution du point d'indice mais hausse de la CSG compensée par l'employeur (indemnité compensatrice), augmentation de la MNT couverture risque prévoyance. (impact estimatif 12 000€)


17




**PROPOSITION DE RECETTES EN 2018 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LES PRINCIPAUX POSTES**

	RECETTES	OBSERVATIONS
RECETTES DE GESTION COURANTES	419 500 €	Soit 6 % des RF; + 24 % par rapport au BP 2017
<i>Dont services aux communes et syndicats et AMO</i>	60 000€	
<i>Dont entrées base de loisirs et redevance culture</i>	49 500 €	
<i>Dont remboursement de charges locatives</i>	110 000€	
<i>Dont remboursement communes pour l'étude assainissement</i>	90 000€	
<i>Dont mise à disposition du GIP Grandir et Bien vieillir</i>	80 000€	<i>Dont mise à disposition du GIP Grandir et Bien vieillir</i>
<i>Dont Redevance incitative</i>	30 000€	

ANNEXE AU POINT 3 19


**PROPOSITION DE RECETTES EN 2018 - SECTION DE FONCTIONNEMENT
LES PRINCIPAUX POSTES**

	RECETTES	OBSERVATIONS
RECETTES FISCALES	3 616 456 €	Soit 54 % des RF
<i>Impôts directs</i>	2 060 560€	Sur la base d'une augmentation du produit fiscal de 100 000 €
<i>CVAE+TASCOM</i>	245 000 €	
<i>FPIC</i>	114 896€	85 % du versement 2017+ reliquat non versé
<i>IFER</i>	42 000€	
<i>TEOM</i>	947 000€	SANS HAUSSE DE LA FISCALITE
<i>AC REVERSEE</i>	200 000€	
<i>Taxe séjour et divers</i>	7 000 €	

ANNEXE AU POINT 3 20

Communauté de Communes
Pays de Colmar et de la Vallée

PROPOSITION DE RECETTES EN 2018 - SECTION DE FONCTIONNEMENT LES PRINCIPAUX POSTES

	RECETTES	OBSERVATIONS
SUBVENTIONS	1 229 443€	Soit 18% des RF
DGF	479 000€	Maintien DGF BONIFIEE grâce aux nouvelles compétences prises
Subvention ETAT Contrats aidés	209 110€	
REGION	20 467€	
DEPARTEMENT	37 500	
COLLECTIVITES	15 321€	
Banque alimentaire	1 000 €	
EUROPE	20 000€	
ORGANISMES	387 045 €	Agence de l'eau, ADEME, eco organismes
Allocations exonérations	60 000€	
LOYERS (eco et habitat)	535 000€	(compris le loyer de la maison médicale à compter avril) soit 8% des RF
TOTAL PROJETS RECETTES REELLES FONCT (sans report)	5 842 399€	TOTAL PROJETS RECETTES FONCT (avec report)= 6 513 761€
REPORT DE FONCT: 671 362€		

ANNEXE AU POINT 3 21

Communauté de Communes
Pays de Colmar et de la Vallée

PROJETS 2018 – SECTION D'INVESTISSEMENT

	PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS	RECETTES
ECONOMIE / TOURISME	1. EN PRAVE = 10 000 €	1. Vente du terrain pour entreprise : 44 000€
	2. SARAZINIERE = 100 000€	3.SUBV: 170 000€
	3. BAT MIELLERIE BATTIGNY = 318 960 €	
	4. MALTERIE: 10 000€	5. SUBV: 4 000 €
	5. FIBRE OPTIQUE : 150 000€	
	6. SCIC LAINE: 5 000 €	
	7. SCIC LA FABRIQUE = 180 000€	
	8. BATIMENT MENUISERIE ABONCOURT : 120 000€ (en attente validation)	
	9. DIVERS ECO : 37 250 €	10. SUBV: 19 700€
	10. HALLE ET JEUX BDL : 42 000€	
	TOTAL DEPENSES ECONOMIE ET TOURISME = 973 210€	TOTAL RECETTES ECO ET TOURISME = 237 700 €

ANNEXE AU POINT 3 22

Communauté de communes
Pays de Colmar et de la Touraine

PROJETS 2018 – SECTION D'INVESTISSEMENT

	PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS	RECETTES
HABITAT / URBANISME	1. AMELIORATION HABITAT LOGT = 33 547 € 2. PLUI+ RAR = 186 922 € 3. AMELIORATION HABITAT (FACADES et OPAH)= 40 600 € (RAR) TOTAL HABITAT= 261 069€	TOTAL RECETTES HABITAT/URBANISME : 4 000€

ANNEXE AU POINT 3 23

Communauté de communes
Pays de Colmar et de la Touraine

PROJETS 2018 – SECTION INVESTISSEMENT

	PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS	RECETTES
SOCIAL	1. EPHAD (regul chaudière) : 13 262 € 2. MAISON MEDICALE = 582 663 € (RAR) 3. CRECHE BLENOD = 58 401 € (RAR) TOTAL DEPENSES SOCIAL = 654 326 €	2. SUBV = 365 880 € 3. SUBV= 40 900 € TOTAL RECETTES SOCIAL = 406 780 €
COURS D'EAU	1. BOUVADE =23 000 € + RAR 2. AAR: 132 000€ 3. AROFFE (fonctionnement) = étude TOTAL DEPENSES COURS D'EAU : 155 000€	1.SUBV : 18 400€ 2. SUBV: 105 600€ TOTAL RECETTES COURS D'EAU= 124 000€
DECHETS MENAGERS	1. DECHETTERIE= 363 017 €+ RAR	1. SUBV= 229 236 €

ANNEXE AU POINT 3 24

Communauté de communes Pays de Colombey et du Sud-Toulain		PROJETS 2018 – SECTION INVESTISSEMENT		
TECHNIQUE et MOYENS GENERAUX	1.	MATERIEL PARC : 5 000 €		
	2.	MAT INFO= 12 150 €		
	3.	VEHICULE ELECTRIQUE+ borne = 40 768€		
	4.	MATERIEL INSERTION (tracteur)= 29 100 €		
	5.	MATERIEL TECHNIQUE (+ véhicule) = 20 000€		
	6.	MATERIEL ADMINISTRATIF =10 000 €		
	7.	LOCAUX MAISON INTERCOMMUNALE+ ACQUISITION = 130 000€		
	TOTAL DEPENSES MOYENS GENERAUX ET TECHNIQUE :	TOTAL RECETTES MOYENS GENERAUX =	48 100 €	
	247 018 €			
OPERATION FINANCIERE		REMBRST CAPITAL = 290 000€		
	PROJECTION DOB 2018 TOTAL DEPENSES REELLES EQUIPEMENT =	PROJECTION DOB 2018 TOTAL RECETTES REELES EQUIPEMENT =	1 049 816 €	
	2 653 642€			
REPORT C/1068 (285 729 €) + VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (680 443€) + REPRISE EXC 2017 (39 776.68€) + DOTATION AMORTISSEMENT RESTE A FINANCER 566 376€				

Communauté de communes Pays de Colombey et du Sud-Toulain		PROPOSITIONS DE LA COMMISSION FINANCES ET DU BUREAU 2018	
1.	Maintenir un niveau de service et d'investissement pour le territoire : notamment provisionner 150 000 € pour financer le déploiement de la fibre optique pour tous les ménages et les entreprises,		
2.	Augmentation des taux d'imposition pour un revenu fiscal de + 100 000€, <i>soit une projection en attendant les bases définitives soit 6.2% augmentation</i>		
3.	Reconduire le dispositif de réduction de 5% des attributions de compensation pour les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur de plus de 20% au potentiel financier par habitant moyen des communes du territoire (ABONCOURT, ALLAIN, ALLAMPS, GEMONVILLE, VICHEREY) pour abonder le fonds de concours (soit 11 363 € en 2017 et 10700 € en 2018)		
4.	Redistribuer (via le fonds de concours) aux communes 1/3 de l'augmentation des impôts soit 33 000 €		
5.	Doubler le fonds de concours à destination des communes : 91 400€ en 2018		
ANNEXE AU POINT 3		26	

